



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 avril 2024 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud	Pouvoir de Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
2 AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	Pouvoir de Christophe MOIROUD
3 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
4 AIX-LES-BAINS	T FRAYSSE Claudie	
5 AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	Pouvoir de Nicolas POILLEUX
6 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
7 AIX-LES-BAINS	T GUIGUE Thibaut	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
8 AIX-LES-BAINS	T MOREAUX-JOUANNET Isabelle	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
9 AIX-LES-BAINS	T MOUGNIOTTE Alain	Pouvoir de Nicolas VAIRYO
10 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL
11 BOURDEAU	S ARDOUVIN Michel	
12 BRISON SAINT INNOCENT	T CROZE Jean-Claude	
13 BRISON SAINT INNOCENT	T MASSONNAT Marthe	
14 CHINDRIEUX	T BARBIER Marie-Claire	Pouvoir de Olivier ROGNARD
15 CONJUX	T SAVIGNAC Claude	
16 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
17 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	Pouvoir de Claire COCHET
18 ENTRELACS	T GERBELOT Gaëlle	
19 ENTRELACS	T GRANGE Yves	
20 GRESY-SUR-AIX	T MAITRE Florian	
21 GRESY-SUR-AIX	T PIGNIER Colette	Pouvoir de Patrick POURCHASSE
22 GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystel	
23 LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
24 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T MORIN Bruno	
25 LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
26 LE BOURGET DU LAC	T RAMEL Sandrine	
27 LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Edouard	
28 LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	
29 MOTZ	T CLERC Daniel	
30 MOUXY	T PERSON Armelle	
31 MOUXY	T BONICI José	
32 ONTEX	T CARRIER Christiane	
33 PUGNY CHATENOD	T CROUZEVALLE Bruno	
34 SAINT OFFENGE	T GELLOZ Bernard	
35 SAINT OURS	T ALLARD Louis	
36 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T DILLENCHNEIDER Gérard	
37 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	
38 TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
39 TRESSERVE	T MOULIN Annie	
40 TRESSERVE	T ROUSSEL Christian	
41 TREVIGNIN	T CHAPUIS Nicolas	
42 VIVIERS-DU-LAC	T SCAPOLAN Martine	
43 VOGLANS	T BERNON Martine	
44 VOGLANS	T MERCIER Yves	

24 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS	DAL PALU Lucie
BOURDEAU	DRIVET Jean-Marc
MERY	FONTAINE Nathalie
VIONS	ARRAGAIN Manuel
VIVIERS-DU-LAC	AGUETTAZ Robert

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 16 avril 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 12 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 44 présents et 11 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 5 Année : 2024
Exécutoire le : 24 AVR. 2024
Publiée / Notifiée le : 24 AVR. 2024
Visée le : 24 AVR. 2024

ADMINISTRATION GENERALE Election d'un membre du Bureau communautaire de Grand Lac

Conformément à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Le mandat des membres du Bureau prend fin en même temps que celui des membres de l'organe délibérant. Le Bureau peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant, à l'exception de certaines matières limitativement énumérées, relevant de sa compétence exclusive.

Par délibération en date du 15 septembre 2020, le Conseil communautaire de Grand Lac a fixé le nombre de membres du Bureau à 33, soit le président, 15 vice-présidents et 17 autres membres.

Monsieur le Président rappelle le renouvellement du conseil municipal de Mouxy, suite à la démission du maire. La commune était auparavant représentée à Grand Lac par Monsieur Laurent FILIPPI et Madame Catherine RAVANNE, Monsieur Laurent FILIPPI ayant également été élu membre du Bureau, conformément à la délibération et au procès-verbal en date du 15 juillet 2020.

Le mandat des membres du Bureau prenant fin en même temps que celui des membres de l'organe délibérant, une place était donc vacante au Bureau communautaire depuis la démission de Monsieur FILIPPI.

Conformément à l'article L. 5211-10 du CGCT, à la délibération du conseil communautaire de Grand Lac en date du 15 septembre 2020 fixant le nombre de membres du Bureau communautaire, à la délibération du conseil communautaire du 23 avril 2024 désapprouvant un renouvellement général des membres du Bureau, il convient de procéder à l'élection d'un membre du Bureau communautaire en remplacement de Monsieur Laurent FILIPPI, au scrutin secret uninominal majoritaire à trois tours.

Il est fait appel des candidatures, et procédé au vote dans les conditions réglementaires.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;
Vu le procès-verbal des élections annexé à la présente délibération ;
Vu les résultats du scrutin ;

Le Conseil de communauté :

- PROCLAME Madame Armelle PERSON membre du Bureau communautaire.

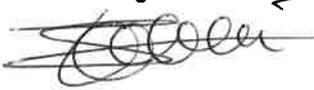
Et la déclare installée.

<ul style="list-style-type: none">- Délégués en exercice : 68- Présents : 44- Présents et représentés : 55
--

Aix-les-Bains, le 23 avril 2024

Le Président,
Renaud BERETTI

La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI





CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 avril 2024 à 18h00,
au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

PROCES-VERBAL D'ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud	Pouvoir de Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
2 AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	Pouvoir de Christophe MOIROUD
3 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
4 AIX-LES-BAINS	T FRAYSSE Claudie	
5 AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	Pouvoir de Nicolas POILLEUX
6 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
7 AIX-LES-BAINS	T GUIGUE Thibaut	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
8 AIX-LES-BAINS	T MOREAUX-JOUANNET Isabelle	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
9 AIX-LES-BAINS	T MOUGNIOTTE Alain	Pouvoir de Nicolas VAIRYO
10 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL
11 BOURDEAU	S ARDOUVIN Michel	
12 BRISON SAINT INNOCENT	T CROZE Jean-Claude	
13 BRISON SAINT INNOCENT	T MASSONNAT Marthe	
14 CHINDRIEUX	T BARBIER Marie-Claire	Pouvoir de Olivier ROGNARD
15 CONJUX	T SAVIGNAC Claude	
16 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
17 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	Pouvoir de Claire COCHET
18 ENTRELACS	T GERBELOT Gaëlle	
19 ENTRELACS	T GRANGE Yves	
20 GRESY-SUR-AIX	T MAITRE Florian	
21 GRESY-SUR-AIX	T PIGNIER Colette	Pouvoir de Patrick POURCHASSE
22 GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystel	
23 LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
24 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T MORIN Bruno	
25 LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
26 LE BOURGET DU LAC	T RAMEL Sandrine	
27 LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Edouard	
28 LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	
29 MOTZ	T CLERC Daniel	
30 MOUXY	T PERSON Armelle	
31 MOUXY	T BONICI José	
32 ONTEX	T CARRIER Christiane	
33 PUGNY CHATENOD	T CROUZEVALLE Bruno	
34 SAINT OFFENGE	T GELLOZ Bernard	
35 SAINT OURS	T ALLARD Louis	
36 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T DILLENSCHNEIDER Gérard	
37 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	
38 TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
39 TRESSERVE	T MOULIN Annie	
40 TRESSERVE	T ROUSSEL Christian	
41 TREVIGNIN	T CHAPUIS Nicolas	
42 VIVIERS-DU-LAC	T SCAPOLAN Martine	
43 VOGLANS	T BERNON Martine	
44 VOGLANS	T MERCIER Yves	

24 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS
BOURDEAU
MERY
VIONS
VIVIERS-DU-LAC

DAL PALU Lucie
DRIVET Jean-Marc
FONTAINE Nathalie
ARRAGAIN Manuel
AGUETTAZ Robert

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 16 avril 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 12 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 44 présents et 11 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

INSTALLATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES NOUVELLEMENT ELUS

Il est procédé à l'accueil des nouveaux membres de l'organe délibérant, à savoir Madame Armelle PERSON, maire de Mouxy et Monsieur José BONICI, conseiller municipal de Mouxy, qui sont déclarés installés dans leur fonction de conseillers communautaires titulaires.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Julie NOVELLI a été désignée à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance par le conseil communautaire (article L.2121-15 du CGCT applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT).

CONSTITUTION DU BUREAU DE VOTE

Il est proposé que le bureau de vote soit constitué du Président et de deux assesseurs.

Sont désignés à l'unanimité comme assesseurs:

- Florian MAITRE
- Colette PIGNIER

VOTE ELECTRONIQUE

Afin de faciliter l'organisation des élections au scrutin secret, il est proposé de recourir au vote électronique. Est rappelée la procédure de vote électronique, un test étant réalisé en séance avec l'ensemble des élus, pour en vérifier la conformité.

Le conseil communautaire de Grand Lac approuve à l'unanimité le principe du recours au vote électronique pour les élections liées au Bureau communautaire.

RENOUVELLEMENT EVENTUEL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Par délibération en date du 15 septembre 2020, le Conseil communautaire de Grand Lac a fixé le nombre de membres du Bureau à 33, soit le président, 15 vice-présidents et 17 autres membres.

Est rappelé le renouvellement du conseil municipal de la commune de Mouxy, faisant suite à la démission du maire de Mouxy. La commune était jusqu'alors représentée à Grand Lac par M. Laurent FILIPPI (maire de Mouxy) et par Madame Catherine RAVANNE. Laurent FILIPPI avait également été élu membre du Bureau, conformément à la délibération et au procès-verbal en date du 15 juillet 2020.

Le mandat des membres du Bureau prenant fin en même temps que celui des membres de l'organe délibérant, une place était donc vacante au Bureau communautaire.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L. 2122-10, applicable aux communautés d'agglomération en vertu des dispositions de l'article L. 5211-2) et à la jurisprudence (CE, 27 juillet 2005, n°274600 ; TA Lille, 10 février 20217, Commune d'Hautmont n°1504513), le président de la communauté d'agglomération est tenu de permettre aux membres de l'assemblée délibérante, dans le cas d'un renouvellement partiel du conseil communautaire, de décider d'un renouvellement éventuel du Bureau dans son ensemble (hors président), cette question devant être inscrite à l'ordre du jour de la première séance suivant le renouvellement partiel du Conseil.

Le Conseil communautaire désapprouve, à l'unanimité, le renouvellement intégral du Bureau communautaire et approuve le remplacement du siège vacant.

ÉLECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE GRAND LAC

Les membres du Bureau sont élus au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Un boîtier de vote électronique, conforme aux recommandations émises par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, est transmis à chaque conseiller communautaire. Les conseillers communautaires porteurs de pouvoirs disposent des boîtiers de vote électronique des élus qu'ils représentent.

Il est procédé à l'élection d'un membre du Bureau de Grand Lac au scrutin secret uninominal.

Il est fait appel des candidatures. Se déclare candidat au poste de membre du Bureau de Grand Lac :

Armelle PERSON

1^{er} TOUR

Le scrutin est ouvert.

Après le vote du dernier membre de l'organe délibérant, le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

- PRESENTS ET REPRESENTES : 55
- VOTANTS : 55
- SUFFRAGES EXPRIMÉS : 53
- MAJORITÉ ABSOLUE : 27
- VOTES BLANCS : 2
- VOTES NULS : 0
- ABSTENTIONS : 0

<u>ELUS</u> :	<u>SUFFRAGES</u> :
Armelle PERSON	52
José BONICI	1

Madame Armelle PERSON ayant recueilli la majorité absolue des voix, celle-ci est donc élue au mandat de membre du Bureau de Grand Lac, Communauté d'Agglomération.



ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU

FEUILLE DE PROCLAMATION
ANNEXÉE AU PROCES-VERBAL DE L'ELECTION

<u>NOM ET PRENOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>SUFFRAGES OBTENUS</u>
Armelle PERSON	Membre du Bureau	52

Fait à Aix-les-Bains, le 23 avril 2024

Le Président de Grand Lac,
Renaud BERETTI



Les assesseurs,

Monsieur Florian MAITRE

Madame Colette PIGNIER

La secrétaire de séance,

Julie NOVELLI

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 5 relative à l'élection d'un membre du bureau communautaire de Grand Lac / Procès Verbal d'élection /
Feuille de proclamation

Date de transmission de l'acte : 24/04/2024

**Date de réception de l'accusé de
réception :** 24/04/2024

Numéro de l'acte : d4956 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20240423-d4956-DE

Date de décision : 23/04/2024

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.1. Election executif
5.1.4. Election des présidents et vice-présidents EPCI